

Justice énergétique :
l'énergie comme un « commun »
*Comprendre et évaluer les ressorts et
l'impact de la coopération locale en
matière d'énergie sur les systèmes
énergétiques*

Webinaire d'avancement -26 mars 2024



**Université
de Rennes**



Sommaire

- Présentation du projet
 - Equipe
 - Résumé
- Méthodologie
- Résultats intermédiaires et programme pour la suite

Présentation du projet

- Equipe

- Blanche Lormeteau, CR CNRS, IODE UMR 6262, Université de Rennes
- Louis de Fontenelle, MCF HDR en droit public, TREE UMR 6031, Université de Pau
- Lise Desvallées, Docteur en géographie, TREE UMR 6031, Université de Pau
- Magali Dreyfus, CR CNRS, CERAPS UMR 8026, Université de Lille
- **Camille Drouiller**, MCF en droit privé, TREE UMR 6031, Université de Pau
- **Pierrick Chalaye**, Post-doctorant, Sociologue de l'énergie, TREE UMR 6031, Université de Pau
- **Emmanuelle Santoire**, Post-doctorante, Géographie légale de l'énergie, IODE UMR 6262, Université de Rennes
- **Elodie Annamayer**, Docteure en droit, TREE UMR 6031, Université de Pau
- **Clément Lacombe**, Doctorant, TREE UMR 6031, Université de Pau

Présentation du projet

- Résumé

- Hypothèse : l'identification des vulnérabilités énergétiques et d'inégalité énergétique constitue le contexte des dynamiques de structuration des nouvelles coopérations locales autour de l'énergie
 - identifier ces vulnérabilités et inégalités
 - anticiper la formation de nouvelles
- 2 phases de la recherche :
 - L'énergie comme un commun de gouvernance : caractérisation des socio-systèmes locaux et des systèmes nationaux
 - L'énergie comme un commun de gouvernance : évaluation des incidences croisées de la coexistence des systèmes énergétiques à l'aune des droits fondamentaux

Méthodologie

- 3 temps de réflexion concomitants
 - Le réseau d'électricité comme un commun
 - Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes
 - L'énergie sous le prisme du commun de gouvernance assurant la Justice énergétique

Le réseau d'électricité comme un commun

- Justification du choix méthodologique :
 - Le réseau est ce qui est commun à tous les socio-systèmes identifiés, à toutes les nouvelles activités développées et les nouveaux rôles attribués à chacun des acteurs
 - **Comment les nouvelles activités et les socio-systèmes sont réceptionnés par le réseau ?**
 - Dimension *spatiale* :
 - dépasser l'approche temporelle de la transition énergétique pour spatialiser les socio-systèmes dans leur rapport à la centralité et l'unicité du réseau
 - Dimension *technique* :
 - coûts et adaptation
 - Dimension *organisationnelle* :
 - juridiquement, c'est un angle mort de la recherche juridique : service public et commun

Le réseau d'électricité comme un commun

- été 2023 : analyse historique de la structuration du service public de la distribution de l'électricité 1870 - 1947
 - En cours de rédaction ; analyser les évolutions juridiques conduisant à la monopolisation du SP et du réseau
- oct. 2023 - janv. 2024 : cycle de symposiums autour des **principes du service public de la distribution de l'électricité**
 - Principes de continuité ; mutabilité ; égalité
 - Principaux enseignements :
 - **Principes tournés vers l'administration ou le co-contractant** - peu de place aux usagers
 - Enjeux forts en terme de gouvernance du commun car potentiels changements majeurs à l'aune de la transition énergétique
 - ex. île et principe de mutabilité
 - ex. TURPE, principe d'égalité et la multiplication des acteurs / des socio-structures et des activités
 - Multiplication des missions du gestionnaire au regard d'acteurs de plus en plus divers :
 - **Nécessité d'identifier les obligations de SP et leurs porteurs**
 - Diversification des actions/fonctions/acteurs sur le réseau : identifiés notamment dans les socio-systèmes
 - **Nécessité de clarifier le régime juridique propre à chacun**

Le réseau d'électricité comme un commun

- A venir :
 - Livrable 2
 - Histoire juridique de la structuration du SP de l'électricité 1870 - 1946
 - Analyse de l'évolution des lois du SP à l'aune de la transition énergétique (CR analytique des séminaires)
 - Analyse de la qualification juridique des différents acteurs du système électrique (focus important sur le consommateur en fonction des activités et des socio-systèmes)
 - Événement scientifique
 - Colloque universitaire autour de l'évolution des obligations du SP de l'électricité - octobre 2024

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Justification du choix méthodologique - acceptation choisie de la notion de socio-système
 - Droit : notion de chaîne énergétique (M.Lamoureux)
 - Système énergétique :
 - Les caractéristiques écologiques et technologiques des filières et les structures sociales d'appropriation et de gestion de sources. (Debeir et al. 2013)
 - « l'ensemble des processus technologiques, économiques et sociaux mis en action pour transformer l'énergie « libre » en énergies « domestiques » afin de satisfaire des besoins » (J.-M. Chevalier et al., 1986)
 - « L'enjeu de penser l'énergie par le système de ses usages permet de comprendre les liens entre les différentes étapes de production, distribution, consommation et d'intégrer les politiques » (E. Santoire)

Socio-système : analyse des fonctions énergétiques et des interactions entre les différents acteurs

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- **Justification du choix méthodologique**

- Identification des 6 socio-systèmes travaillés

- Autoconsommation individuelle et collective
- Communautés d'énergie au sens juridique
- Planification énergétique spatiale et économique : SRADDET ; Objectifs régionaux d'EnR ; SR3EnR etc.
- Contrats : fourniture, vente directe (PPA), partage
- Réseaux de chaleur
- Service public de la distribution d'électricité

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Les interactions des socio-systèmes mettent à jour des tensions, identifiables par des vulnérabilités et inégalités nouvelles
 - Méthode d'identification
 - Justice énergétique
 - 8 principes de la gouvernance du commun d'Ostrom

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

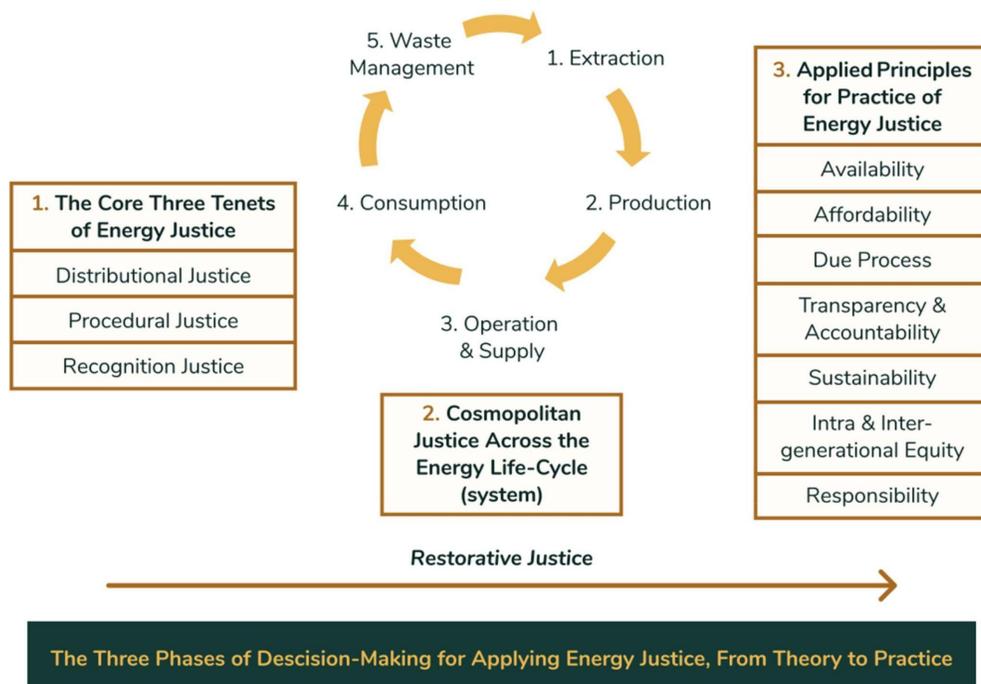


Diagram 13: Heffron and McCauley (2017).

- La Justice énergétique implique de construire **un projet de société fondé sur l'identification et le traitement des vulnérabilités énergétiques**
 - une transcription des droits et libertés universellement consacrés et qui semblent faire consensus pour notamment garantir :
 - une répartition des avantages et des coûts des services énergétiques
 - une gouvernance impartiale
- **3 branches** et plusieurs principes associés
- **Intérêts de la justice énergétique :**
 - Permettre le dialogue et l'analyse d'un système qui n'a pas été conçu fondamentalement dans un objectif de justice
 - Offrir une grille de lecture précise des politiques publiques, des projets et réglementations
 - Dresser une analyse critique du système juridique concerné
 - Concevoir des outils juridiques intégrant cette dimension de justice
 - Adresser des recommandations

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Focus - Justice énergétique - Revue bibliographique de la littérature - analyse réalisée par Lise Desvallées

	Échelle	Méthodes principales	Policy target
Cluster 1 – études des politiques publiques	Nationale, internationale	qualitative : analyse des textes de lois	Stratégies nationales de transition énergétique
Cluster 2 – approches critiques des communautés énergétiques	locale : <u>intraurbaine</u> , britannique	qualitative : analyse des projets d'ENR par entretiens	Acteurs urbains des transitions énergétiques
Cluster 3 – cartographie des disparités énergétiques	locale : agglomération, américaine	quantitative : SIG	Acteurs urbains des transitions énergétiques
Cluster 4 – la justice énergétique vue par les mouvements sociaux	Sans échelle	Qualitative : analyse des registres de discours et d'action des mouvements sociaux	Déplacement de la cible d'action, de l'action publique vers les mouvements sociaux

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Focus - Justice énergétique
 - A venir :
 - Livrable 1 : 2 chapitres
 - Lise Desvallées, Revue bibliographique de la littérature
 - Louis de Fontenelle et Blanche Lormeteau : définition et prise de position juridique autour de la Justice énergétique
 - 9 avril 2024
 - Conférence CRE - La Justice énergétique : un concept fédérateur pour l'adaptation au changement climatique
 - Automne 2024
 - Journée d'étude universitaire autour des différentes formes de Justice : environnementale ; climatique ; énergétique

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- **Focus - Justice et commun de gouvernance dans les socio-systèmes**

- Justice énergétique :

- La TE : génère des vulnérabilités ; accroît les inégalités
- Lien socio-système énergétique : analyse des fonctions énergétiques et des interactions entre les différents acteurs

- les socio-systèmes énergétiques sont le fruit de l'expression d'un besoin accru de Justice énergétique (répartition équitable des coûts et des avantages)
 - entrent en tension avec le système existant : susceptible de générer/amplifier des vulnérabilités que le droit peut :
 - identifier et corriger

- *Comment ?*

- Entrée par la gouvernance
- Ostrom : 8 principes d'une bonne gouvernance d'un commun
 - commun : "naît chaque fois qu'une communauté donnée décide qu'elle souhaite gérer une ressource [l'énergie] de manière collective, **en accordant une attention particulière à l'utilisation équitable, à l'accès et à la durabilité**" (Bollier, 2008)

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Focus - Justice et commun de gouvernance dans les socio-systèmes

<p>8 principes de conception d'Ostrom pour une auto-gouvernance réussie</p> <p>E. Ostrom, <i>Governing the Commons, the Evolution of Institutions for Collective Action</i>, Cambridge University Press, Cambridge (1990)</p> <p>E. Ostrom <i>Understanding Institutional Diversity</i>, Princeton University Press, Princeton and Oxford (2005)</p>	Définitions et critères	Compréhension / traduction	Modulation / adaptation / réception au droit	Enjeux liés à la Justice énergétique
<p>Proportional equivalence between benefits and costs</p>	<p>The local rules in use restrict in amount, timing and technology of harvesting the ressource, allocate benefits proportional ro required inputs and are crafted to take local conditions into account</p>	<p>Les règles locales - propres aux socio-système - en vigueur limitent la quantité, le calendrier et la technologie de l'usage / production de la ressource</p> <p>Les règles locales allouent des bénéfices proportionnels au travail fourni</p> <p>Les règles locales sont conçues pour prendre en compte les conditions locales.</p>	<p>Mettre en perspective avec</p> <ul style="list-style-type: none"> - le principe de continuité du SP et not. l'obligation d'assurer l'équilibre du réseau - le principe de mutabilité / d'adaptabilité : l'infrastructures et les socio-systèmes doivent s'adapter - l'interdiction des coupures d'énergie - les règles spécifiques au délestage et à l'effacement (dont effacement diffus) - les règles d'allocation de l'énergie dans les communautés / ACCE - les schémas / planification de l'usage des ressources - principe d'égalité d'accès - financement du SP (TURPE ; compensation ; aides aux P^o) 	<p>Justice distributive</p>
<p>Collective choice arrangements</p>	<p>Most individuals affected by the regime are authorised to participate in making and modifying their rules, resulting in better-tailored local rules and perceived fairness.</p>	<p>La majorité des personnes impliquées dans un socio-système sont autorisées à participer à l'élaboration et à la modification des règles d'accès à la ressource (dont la gestion)</p> <p>Enjeux d'adaptabilité des règles aux socio-systèmes donnés</p>	<p>Pleine application du principe d'information et de participation</p> <p>Règles de consultation - dont le réf. local</p> <p>Règles de démocratie représentative</p>	<p>Justice sociale et procédurale</p>

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Deux exemples de réalisation : ACCE et contrat de vente directe
 - Méthodologie
 - *Phase analytique*
 - Analyse documentaire (bibliographie, presse, textes législatifs, procédures de consultation, rapports)
 - Base de donnée technico-économico-juridique des contrats signés
 - Enquête qualitative: entretiens, études de cas de contrats spécifiques (particulièrement pour les contrats de vente directe)
 - *Phase d'évaluation* :
 - Non ; Partielle ; Oui
 - *Phase prospective* :
 - Lien avec la forme de Justice à travailler
 - Pré-identification des palliatifs éventuels

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Deux exemples de réalisation : ACCE

Application à l'ACCE						
8 principes	Cadre légal et réglementaire	Adéquation			Commentaires explicatifs	Enjeux Justice énergétique
		Non	Partielle	Oui		
Collective choice arrangements	ACCE multi-acteurs	La PMO choisit le coefficient de répartition au GRD mais aucune indication des modalités de prises de décision (qui décide de ce coefficient)		1	<p>Aucune indication sur les règles de gouvernance ni la structure de la PMO</p> <p>Les règles liées au choix d'ajout ou de suppression d'un participant ne sont pas déterminées par la réglementation</p> <p>L'ensemble des éléments de la gouvernance est déterminé lors de la création de la PMO et est propre à chaque structure (Asso ; SAS etc.) donc questionne sur la naissance même du socio-système : qui fixe la forme et les statuts?</p>	<p>Justice sociale et procédurale</p> <p>Enjeux de la maîtrise des informations techniques et financières afin de participer à la prise de décision (captation des pouvoirs par les sachants / les financeurs etc.)</p> <p>Enjeux également dans la participation la plus en amont possible de la réalisation de l'opération (Justice restaurative)</p>
	ACCE patrimoniale	<i>De facto</i> aucune gouvernance particulière	1		<p>Pas de PMO</p> <p>Notons que pour les usagers du bâtiment : rien mais on peut potentiellement analyser les règles internes aux établissements le réalisant (si EPIC ; si SA etc.)</p>	<p>ACCE patrimoniale : Implication (représentation ?) des usagers-consommateurs mais non consommateurs finals</p>
	ACCE BS	Pas de PMO regroupant les consommateurs et les producteurs Pas de représentation des consommateurs prévue par les textes	1		<p>Par contre les informations transmises sont renforcées</p>	<p>ACCE BS : Organiser une représentation des consommateurs</p>

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- Deux exemples de réalisation : Contrat de vente direct dit aussi *power purchase agreement* (PPA) - analyse menée par Pierrick Chalaye et Elodie Anamayer

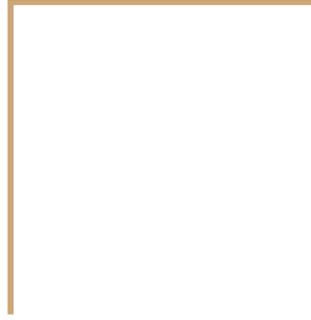
Application au PPA							
8 principes	Cadre légal et réglementaire		Adéquation			Commentaires explicatifs	Enjeux Justice énergétique
			Non	Partielle	Oui		
Collective choice arrangements (modalités des décisions collectives)	PPA collectivités territoriales et syndicats d'énergie	Liberté contractuelle		1		Hormis des critères généraux de fonctionnement de la commande publique (e.g. transparence et d'égalité de traitement des candidats), les règles de gouvernance ne sont pas clairement définies et varient d'une collectivité à une autre.	<p>Justice sociale et procédurale</p> <p>Enjeux de la maîtrise des informations techniques et financières afin de participer à la prise de décision (captation des pouvoirs par les sachants / les financeurs etc.)</p> <p>Enjeux également dans la participation le plus en amont possible de la réalisation de l'opération</p> <p>Représentation des usagers dans les processus de décision (les habitants/citoyens pour les collectivités locales, les salariés pour les PPA corporate, les personnes et entreprises incluses ou pas pour les PPA multi-acteurs)</p> <p>=> L'ensemble des éléments de la gouvernance est déterminé lors de la conception et de la signature du PPA et est propre à chaque structure donc questionne sur la naissance même d'un socio-système : qui fixe les rôles des différents acteurs ?</p> <p>La liberté contractuelle devra être prise en compte dans la détermination de potentielles règles de gouvernance</p>
	PPA corporate	Liberté contractuelle	1			Aucune indication sur les règles de gouvernance ni la structure du PPA	
	PPA semi-réglémentés				1		Hormis le rôle de garant de la CRE ou de la BPI (dans le cas de la garantie publique), les règles de gouvernance ne sont pas clairement définies et varient d'un contrat à un autre.

Analyse des dynamiques et des limites : les vulnérabilités créées aux interactions des socio-systèmes

- A venir :
 - Livrable 1 :
 - Explication méthodologie proposée
 - Premiers résultats ACCE et PPA
 - Automne-hiver 2024-2025 :
 - Cycle 2 du symposium : “Commun de gouvernance”
 - Septembre 2024,
 - Conférence T. Perroud autour de son ouvrage “Services publics et communs : à la recherche du service public coopératif”

L'énergie comme un commun de gouvernance assurant la Justice énergétique

- Cartographie des interactions (activités et acteurs) autour du réseau
 - Difficulté de recrutement
- Mise en perspective des enjeux Justice énergétique de chaque socio-système avec les droits fondamentaux des acteurs :
 - Apporter des correctifs
 - ex. accès à la Justice ; renforcement des principes d'information et de participation
 - Proposer une grille d'analyse d'une conditionnalité "justice énergétique" des socio-systèmes
 - ex. : les règles de structuration de la gouvernance des socio-systèmes



Merci!

